

Blois, le 1er septembre 2023

ATTRIBUTION DES BOURSES DE COLLEGE



Collège Les Provinces

La Principale

Dossier suivi par
Catherine Keller
T 02 54 57 41 00
F 02 54 57 41 09
ce.04107901
@ac-orleans-tours.fr

Allée d'Aquitaine
41007 Blois Cedex

Madame, Monsieur,

Afin d'aider les familles à assurer les frais de scolarité et notamment ceux de demi-pension, les bourses de collège sont reconduites pour l'année scolaire 2023/2024, à partir du 1^{er} septembre jusqu'au 19 octobre 2023.

La demande de bourse se fait informatiquement via votre **compte EduConnect** ou **FranceConnect** ou via le lien suivant : <https://teleservices.ac-orleans-tours.fr>.

La date limite de dépôt du dossier complet est fixée nationalement au jeudi 19 octobre 2023. Aucune demande ne sera prise en compte après cette date.

Attention : l'avis d'imposition sur le revenu à fournir sera « **l'Avis d'imposition 2023** » qui concerne les revenus de l'année 2022. **Il est nécessaire de joindre à votre demande une attestation de la CAF indiquant les enfants à charges ainsi qu'un RIB.**

Tout renseignement complémentaire pourra vous être donné par le secrétariat élèves du collège.

Veillez croire, Madame, Monsieur, en mon attentive considération

La Principale,

C. Keller



✂-----

Coupon réponse à rapporter au secrétariat **le matin, (même pour réponse négative) avant le 23 septembre 2023.**

Je soussigné.e

parent de l'élève

classe

- Je fais une demande de bourses de collège papier
- Je fais une demande de bourses de collège par internet
- Je ne fais pas de demande de bourses de collège

Blois leSignature des parents

Collège engagé
dans le
Développement
Durable
Mention
Académique
E3D

